

Pour plus d'informations,  
contactez Dessins Drummond  
au 1-800-567-1413 ou visitez le  
[www.dessinsdrummond.com/droitsdauteur](http://www.dessinsdrummond.com/droitsdauteur)

# SAVIEZ-VOUS QUE ...

## VOTRE PLAN EST PROTÉGÉ PAR LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR ?

Si cette étampe n'est pas  
ROUGE, alors cette copie a été  
**reproduite illégalement** et  
contrevient à la loi sur les droits  
d'auteur. Tout contrevenant, y  
compris l'imprimeur, est passible  
de **POURSUITE.**

Autres liens utiles concernant les droits d'auteur et la  
propriété intellectuelle:

Commission du droit d'auteur du Canada  
[www.cb-cda.gc.ca](http://www.cb-cda.gc.ca)

Loi sur les droits d'auteur  
<http://lois.justice.gc.ca/fr/c-42>

Office de la propriété intellectuelle du Canada  
[www.opic.gc.ca](http://www.opic.gc.ca)

American Institute of Building Design  
[www.aibd.org](http://www.aibd.org)



**DESSINS  
DRUMMOND.com**  
Plans et Services d'Architecture

# LES DROITS D'AUTEUR

**E**n se procurant un plan Dessins Drummond, l'acheteur atteste connaître la réglementation décrite dans le présent document et en comprendre les implications.

Tous les plans de maisons présentés et/ou vendus par Dessins Drummond inc. sont protégés par la *Loi sur les droits d'auteur*.

La reproduction de ces plans, en tout ou en partie, incluant toutes formes de copies ou de modifications dérivées, est strictement interdite sans un consentement écrit préalable.

L'achat d'un plan ou de copies additionnelles d'un plan de maison, ne transfère en aucun cas les droits d'auteur ou tout autres droits de propriété à l'acheteur, à l'exception du droit d'utiliser le plan acquis pour la construction d'une seule et unique maison.

## 1. LES PLANS DE MAISONS SONT PROTÉGÉS PAR LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR

Tout comme les livres, les films et les chansons, la *Loi sur les droits d'auteur* (L.R., 1985, ch. C-42) protège également la propriété intellectuelle des architectes, technologues ou designers. Tel que décrit à l'article 2 de cette loi, les œuvres architecturales font partie des œuvres artistiques dont les droits d'auteur sont protégés. La *Loi sur les droits d'auteur* défend donc à quiconque de reproduire, modifier, vendre ou réutiliser les plans ou dessins sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur.

## 2. RESPECTER LES DROITS D'AUTEUR

Dans l'éventualité d'une violation présumée des droits d'auteur ou dans le cas d'une incertitude lors de l'achat d'un

plan, il est important de contacter l'architecte ou le designer avant de procéder.

## 3. LA COPIE D'IMAGES OU PLANS DE PLANCHERS TIRÉS D'UNE PUBLICATION, INTERNET, D'UN MÉDIA ÉLECTRONIQUE OU D'UNE MAISON EXISTANTE EST ILLÉGALE

Il est illégal de copier, de reproduire partiellement ou totalement, ou de vendre des illustrations, dessins, plans de maisons ou plans de toutes autres conceptions architecturales tirés d'une publication, d'un média électronique, internet ou d'une maison existante.

Il est également illégal de copier ou redessiner une maison déjà construite et ce, même s'il n'y a pas eu prise de connaissance des plans relatifs à celle-ci.

C'est un malentendu courant de croire qu'il est permis de copier, modifier ou revendre un dessin ou un plan trouvé dans les différents médias. Chacune de ces pratiques est illicite et constitue une violation à la *Loi sur les droits d'auteur*.

Par conséquent, il est essentiel de toujours faire l'achat d'un jeu de plans disponible chez Dessins Drummond inc.

## 4. IL EST INTERDIT D'UTILISER UN PLAN POUR PLUS D'UNE CONSTRUCTION

L'acheteur original d'un plan de maison est autorisé à construire une seule maison à partir de ce plan. Il est donc illégal de construire plus d'une maison sans autorisation préalable de Dessins Drummond inc.

Ainsi, l'achat d'un ensemble de plans de construction comportant typiquement de 5 à 8 copies du même plan, de même que l'achat de copies additionnelles ne concède en aucun cas, le droit de construire plus d'une maison.

## 5. LES PLANS DE MAISONS NE PEUVENT ÊTRE NI COPIÉS NI REPRODUITS

Les copies de plans (blueprints ou blacklines) ne peuvent être ni copiés ni reproduits sans le consentement écrit du détenteur des droits d'auteur. Advenant que des copies additionnelles soient requises, il est nécessaire de contacter Dessins Drummond inc. pour l'obtention de jeux de plans additionnels à moindre coût. De plus, les imprimeries ainsi que les centres d'impression ne sont pas autorisés à faire des copies de ces plans.

## 6. DES PLANS DE MAISONS SOUS FORME DE «BLUEPRINTS» OU «BLACKLINES» NE PEUVENT ÊTRE REDESSINÉS

Les copies de plans de maisons ne peuvent être modifiées ou redessinées sans obtenir, au préalable, le consentement écrit du concepteur. De par l'achat d'un plan, l'acquéreur est en droit de faire seulement des changements mineurs ne touchant pas à la structure. Advenant le besoin de modifier la structure ou de redessiner le plan pour quelque raison, l'acquisition d'un plan reproductible comportant une licence pour modifications (voir point 1) est obligatoire.

## 7. MÊME UN PLAN REPRODUCTIBLE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR UNE SEULE CONSTRUCTION

Les plans reproductibles (sépias, fichiers CAD et papier velin) comportent une licence autorisant les modifications ainsi que le droit de réimpression du plan modifié en un maximum de 10 copies chez un imprimeur ou à un centre d'impression et ce, pour la construction d'une seule unité d'habitation.

Néanmoins, une licence pour constructions multiples peut être octroyée à l'acheteur moyennant certains frais et selon certaines conditions, sur demande adressée auprès de Dessins Drummond inc.

## 8. LES PLANS MODIFIÉS NE PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉS

Le fait de se procurer et de détenir une licence autorisant la modification à un plan, n'exempte en rien l'acquéreur de respecter les droits d'auteur originaux. Ce qui signifie que la vente ou la réutilisation du plan modifié pour plus d'une construction est strictement interdite.

## 9. QUI EST RESPONSABLE DES INFRACTIONS AUX DROITS D'AUTEUR ?

Toute personne qui participe à une violation des droits d'auteur peut être tenue responsable, incluant l'acheteur, les designers, architectes, ingénieurs, dessinateurs techniques, illustreurs, propriétaires de maison, entrepreneurs en construction, les sous contractants, les imprimeurs, les centres d'impression, les promoteurs et agences immobilières et les développeurs. Personne n'est à l'abri d'une fraude et l'ignorance de la loi n'est pas une défense valable.

## 10. PÉNALITÉS POUR INFRACTIONS

Les pénalités pour violation des droits d'auteur peuvent être sévères. En plus des amendes prévues par la Loi, les contrevenants seront tenus de payer pour les dommages substantiels causés par l'infraction et remettre à l'auteur tout profit réalisé et encaissé de par l'infraction. La *Loi sur les droits d'auteur* permet également la réclamation de dommages intérêts exemplaires ou punitifs n'ayant pas de limite.